|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Comité techniqueCinquante‑huitième sessionGenève, 24 et 25 octobre 2022 | TC/58/17Original : anglaisDate : 5 octobre 2022 |

Rapports sur l’État d’avancement des travaux des groupes de travail techniques

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les politiques ou les orientations de l’UPOV

# Résumé

 L’objet du présent document est de présenter les rapports des présidents et de présenter pour approbation les programmes de travail de 2023 du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA), du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF), du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) et du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV).

 Le rapport établi par la personne présidant le Groupe de travail technique sur les méthodes et techniques d’essai (TWM) sera présenté dans un additif au présent document.

 Le Comité technique est invité à :

 a) prendre note des rapports établis par les personnes présidant le TWA, le TWF, le TWO et le TWF, tels que présentés dans les annexes du présent document;

 b) examiner les programmes de travail des groupes de travail techniques, à leurs sessions de 2023; et

 c) prendre note de ce que le rapport de la personne présidant le groupe de travail technique sur les méthodes et techniques d’essai (TWM) et le programme de travail proposé pour le TWM en 2023 seront présentés dans un additif au présent document.

 Le présent document est structuré comme suit :

[Résumé 1](file:///C%3A%5CUsers%5Ctaveira%5CDownloads%5Ctc_57_24%20%281%29.docx#_Toc83939427)

Annexe II Rapport du président et programme de travail proposé pour le TWA en 2023

Annexe II Rapport du président et programme de travail proposé pour le TWF en 2023

Annexe III Rapport du président et programme de travail proposé pour le TWO en 2023

Annexe IV Rapport du président et programme de travail proposé pour le TWV en 2023

 Les abréviations ci‑après sont utilisées dans le présent document :

BMT : Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN

TC : Comité technique

TWA : Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

TWC : Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur

TWF : Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

TWM : Groupe de travail technique sur les méthodes et techniques d’essai

TWO : Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers

TWV : Groupe de travail technique sur les plantes potagères

TWP : Groupes de travail techniques

[Les annexes suivent]

# Cinquante et unième session du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)

*Rapport présenté par Mme Renée Cloutier (Canada), présidente du TWA*

1. Le TWA a tenu sa cinquante et unième session à Cambridge (Royaume‑Uni), du 23 au 27 mai 2022, sous la présidence de Mme Renée Cloutier (Canada). Le compte rendu de la session figure dans le document TWA/51/11 “Rapport”.
2. Ont participé à la session 127 participants représentant 32 membres de l’Union, ainsi que trois États observateurs et quatre organisations ayant le statut d’observateur.
3. Mme Nicola Spence, responsable principale de la santé des plantes et directrice adjointe de la santé des abeilles et des plantes, des variétés végétales et des semences au Département de l’environnement, de l’alimentation et des affaires (DEFRA), et Mme Fiona Hopkins, responsable de la politique sur les variétés et les semences à la direction de la santé et du bien‑être des animaux et des plantes (DEFRA), ont souhaité la bienvenue par message vidéo aux membres du TWA. M. Richard McIntosh, contrôleur des droits d’obtenteur (DEFRA) a présenté un exposé sur la protection des obtentions végétales au Royaume‑Uni, qui figure dans le document TWA/51/11 “Rapport”, annexe II.
4. Le TWA a examiné la proposition visant à modifier le document TGP/7 afin de supprimer l’obligation d’indiquer des variétés à titre d’exemples pour les caractères quantitatifs signalés par un astérisque lorsque des illustrations sont fournies, comme indiqué aux paragraphes 18 et 19 du document TWP/6/1. Le TWA est convenu qu’il faut continuer d’exiger les variétés indiquées à titre d’exemples pour les caractères quantitatifs signalés par un astérisque. Le TWA est convenu que les illustrations sont utiles et que les caractères doivent être illustrés autant que possible, en plus des variétés indiquées à titre d’exemples. Il est convenu que les variétés indiquées à titre d’exemples pour les caractères quantitatifs signalés par un astérisque pourraient être remplacées par des illustrations dans des circonstances exceptionnelles lorsqu’il n’est pas possible de fournir les variétés indiquées à titre d’exemples.
5. Le TWA a examiné le diagramme 2 “*Décision quant à la nécessité d’indiquer des variétés d’exemples : séries d’exemples régionales”*, fourni dans le document TGP/7, GN 28. Le TWA est convenu que la procédure permettant de décider si des variétés d’exemples sont nécessaires pour les séries d’exemples régionales est la même que pour les principes directeurs d’examen. Le TWA est convenu de proposer la suppression du “diagramme 2” et la modification du diagramme 1 afin de supprimer la mention portant sur les séries d’exemples régionales.
6. Le TWA a examiné la proposition visant à modifier le document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen” afin d’indiquer les caractères figurant dans le tableau des caractères et le questionnaire technique utilisés comme caractères de groupement, comme indiqué au paragraphe 22 du document TWP/6/1. Le TWA est convenu qu’aucune révision du document TGP/7 ne serait nécessaire étant donné que les informations sur les caractéristiques de groupement ne sont pas pertinentes dans le questionnaire technique, et qu’il ne serait pas nécessaire de répéter les informations présentées à la section 5 dans le tableau des caractéristiques.
7. Le TWA est convenu de modifier le document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen” afin de convertir le libellé standard du modèle de principes directeurs d’examen, paragraphe 4.2.2, en un libellé standard supplémentaire (facultatif), comme indiqué au paragraphe 25 du document TWP/6/1.
8. Un exposé intitulé “COYU Splines : processus de mise en œuvre au Royaume‑Uni” a été présenté au TWA par un expert du Royaume‑Uni. Cet exposé figure dans le document TWA/51/8. Le TWA a pris note des travaux présentés et a décidé d’inviter l’expert du Royaume‑Uni à rendre compte de l’évolution de la situation à sa cinquante‑deuxième session.
9. Un exposé intitulé : “Estimation de la longueur des plantes dans le blé d’hiver par imagerie par drone” a été présenté au TWA par un expert du Danemark. Cet exposé figure dans le document TWA/51/6. Le TWA a pris note des travaux présentés et est convenu d’inviter l’expert du Danemark à rendre compte de l’évolution de la situation à sa cinquante‑deuxième session.
10. Un exposé sur la “Plateforme de Big Data pour l’examen DHS” a été présenté au TWA par un expert de la Chine. Cet exposé figure dans le document TWA/51/7. Le TWA a pris note des travaux présentés et a décidé d’inviter l’expert de la Chine à rendre compte de l’évolution de la situation à sa cinquante‑deuxième session.
11. Un exposé sur “L’examen des hybrides de blé” a été présenté au TWA par un expert du Royaume‑Uni. Cet exposé figure dans le document TWA/51/10. Le TWA est convenu que l’expérience en matière d’examen DHS des hybrides de blé produits par différentes méthodes de multiplication n’était pas suffisante pour envisager de modifier les normes d’homogénéité dans les principes directeurs d’examen.
12. Le TWA est convenu de poursuivre les discussions sur la révision partielle des principes directeurs d’examen du maïs à sa cinquante‑deuxième session et a décidé d’inviter Mme Bronislava Bátorová
(Union européenne) à présenter un nouveau projet afin de clarifier le libellé des options “sans objet”; et de réviser les caractères 24.1 et 24.2 “Plante : longueur”.
13. Le TWA a organisé une séance de discussion pour permettre aux participants d’échanger des informations sur leurs travaux relatifs aux techniques biochimiques et moléculaires et d’explorer les domaines de coopération possibles. Le TWA a examiné si l’UPOV pouvait soutenir l’harmonisation et la coopération entre les membres qui utilisent déjà des marqueurs moléculaires dans l’examen DHS ou qui mettent des informations ou des services de BMT à la disposition d’autres membres de l’UPOV. Le TWA est convenu que les groupes de travail techniques constituaient une plateforme pour l’échange d’informations sur les marqueurs moléculaires dans l’examen DHS, y compris les projets, les collaborations et les services éventuellement fournis par les membres. Le TWA est convenu que l’UPOV devrait continuer d’encourager les exposés sur l’utilisation des marqueurs moléculaires dans l’examen DHS, y compris les aspects techniques, la confidentialité et l’accès aux données.
14. Le TWA est convenu d’inviter les organisations mixtes d’obtenteurs à rendre compte, à sa cinquante‑deuxième session, des résultats de l’enquête sur la confidentialité des données moléculaires qui est menée auprès des entreprises de sélection végétale de différentes organisations.
15. Un exposé sur “L’utilisation des techniques moléculaires dans l’examen DHS : rapport de l’Argentine” a été présenté au TWA par un expert de l’Argentine. Cet exposé figure dans le document TWA/51/4.
16. Le TWA a reçu un exposé sur “l’élaboration d’une stratégie d’application des marqueurs moléculaires SNP dans le cadre de l’examen DHS du colza d’hiver” par un expert de la France. Une copie de l’exposé figure dans le document TWA/51/4 Add.
17. Le TWA a examiné 10 projets de principes directeurs d’examen et est convenu que les projets pour le dactyle (révision), la pomme de terre (révision), le soja (révision), le tournesol (révision), le seigle
(révision partielle) et le blé (révision partielle) doivent être soumis au TC pour adoption.
18. Le TWA est convenu d’examiner, à sa cinquante‑deuxième session, le projet de principes directeurs d’examen pour le chiendent, la betterave fourragère (révision), le chanvre/le cannabis (révision), le haricot mungo, le colza (révision), le carthame (révision), la canne à sucre (révision), les graminées Zoysia, l’orge (révision partielle) et le maïs (révision partielle).
19. Dans l’après‑midi du 25 mai 2022, les membres du TWA ont visité le siège du NIAB à Cambridge. Mario Caccamo, directeur général, et M. Stuart Knight, directeur adjoint et directeur de l’agronomie, et ont assisté à une présentation de M. Knight sur les activités du NIAB. Cet exposé figure à l’annexe III du compte rendu de réunion du TWA (document TWA/51/11). Les membres du TWA ont pu voir les essais en vue de l’examen DHS de l’orge, du colza et du blé et ont visité les serres et les laboratoires du NIAB. Le TWA a reçu des informations sur le phénotypage basé sur les drones et l’analyse d’images.
20. Une enquête de satisfaction a été menée auprès des participants pour évaluer la participation au format hybride. Elle est rapportée dans le document TC/58/18 “Enquête sur les besoins des membres et des observateurs des TWP”.
21. Le TWA a noté qu’aucune invitation concernant le lieu de sa cinquante‑deuxième session n’avait été reçue. Il a noté qu’une décision sur la date et le lieu de sa prochaine session serait prise par le Conseil, à sa cinquante‑sixième session, qui se tiendra le 28 octobre 2022.
22. Le TWA a fait observer que les membres de l’UPOV pouvaient contacter le Bureau de l’Union pour proposer une date et un lieu pour la prochaine session du TWA. Si une proposition était reçue suffisamment tôt avant la cinquante‑sixième session du Conseil, elle pourrait être examinée par celui‑ci à sa cinquante‑sixième session.
23. Le TWA a convenu que sa cinquante‑deuxième session se tiendrait par voie électronique, du 22 au 26 mai 2023, si aucune autre proposition n’est reçue d’un membre de l’Union.
24. Le TWA est convenu que les documents de sa cinquante‑deuxième session devront être soumis au Bureau de l’Union au plus tard le 7 avril 2023. Il a noté que des points seraient supprimés de l’ordre du jour si les documents prévus ne parvenaient pas au Bureau de l’Union dans le délai convenu.
25. Le TWA a proposé d’examiner les points suivants à sa prochaine session :
26. Ouverture de la session
27. Adoption de l’ordre du jour
28. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales

a) Rapports des membres et des observateurs (rapports écrits à établir par les membres et les observateurs)

b) Rapport sur les faits nouveaux survenus à l’UPOV (document à établir par le
Bureau de l’Union)

1. Élaboration de documents d’orientation et d’information (documents à établir par le
Bureau de l’Union)
2. Utilisation de la méthode COYU Splines dans l’examen DHS (exposé du Royaume‑Uni et exposés sollicités)
3. Dénominations variétales (document à établir par le Bureau de l’Union)
4. Informations et bases de données

a) Bases de données d’information de l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)

b) Bases de données sur les descriptions variétales (document à établir par le
Bureau de l’Union et documents sollicités)

c) Échange et utilisation de logiciels et d’équipements (document à établir par le
Bureau de l’Union et documents invités)

d) UPOV PRISMA (document à établir par le Bureau de l’Union)

1. Techniques moléculaires
2. Rapports sur les faits nouveaux survenus à l’UPOV (document à établir par le
Bureau de l’Union)
3. Exposé sur l’utilisation des techniques moléculaires dans l’examen DHS (exposés de l’Argentine, de l’Australie et des associations d’éleveurs et exposés des invités)
4. Nouvelles technologies dans l’examen DHS, par exemple l’analyse d’images (documents à établir par la Chine, le Danemark, le Royaume‑Uni et documents sollicités)
5. Logiciel d’analyse statistique DUSCEL (document à établir par la Chine)
6. Examen des variétés hybrides (documents à établir par l’Australie et le Royaume‑Uni et documents sollicités)
7. Coopération en matière d’examen (document à établir par le Bureau de l’Union et documents sollicités)
8. Accroître la participation aux travaux du TC et des TWP (document à établir par le
Bureau de l’Union)
9. Expériences avec de nouveaux types et espèces (rapports oraux sollicités)
10. Révision des principes directeurs d’examen (document à établir par le Bureau de l’Union)
11. Orientations pour les rédacteurs des principes directeurs d’examen (document à établir par le Bureau de l’Union)
12. Examen des projets de principes directeurs d’examen (sous‑groupes)
13. Recommandations concernant les projets de principes directeurs d’examen
14. Date et lieu de la prochaine session
15. Programme futur
16. Adoption du compte rendu de la session (selon le temps disponible)
17. Clôture de la session

[L’annexe II suit]

# Cinquante‑troisième session du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)

*Rapport présenté par M. Chris Barnaby (Nouvelle‑Zélande), président du TWF*

* 1. Le TWF a tenu sa cinquante‑troisième session, organisée par voie électronique, du 11 au 15 juillet 2022, sous la présidence de M. Chris Barnaby (Nouvelle‑Zélande). Le rapport de la session figure dans le document TWF/53/14 “Rapport”.
	2. Ont participé à la session 96 participants représentant 27 membres de l’Union, ainsi qu’un État et une organisation ayant le statut d’observateur.
	3. Le TWF a examiné le document TWF/53/7 et une proposition élaborée par des experts du Brésil et de l’Union européenne visant à modifier les indications qui figurent dans le document TGP/9 “Examen de la distinction”, afin de préciser la possibilité d’inclure dans les essais un nombre inférieur de plantes pour les variétés notoirement connues dans certaines circonstances. Le TWF est convenu qu’il y avait des difficultés pratiques à mettre en place des essais en vue de l’examen DHS de plantes fruitières avec le même nombre de plantes indiqué dans les principes directeurs d’examen à la fois pour la variété candidate et pour une variété très similaire de notoriété commune. Le TWF est convenu qu’il devrait être possible d’utiliser un nombre inférieur de plantes de la variété similaire notoirement connue si l’homogénéité ne doit pas être évaluée.
	4. Le TWF a examiné le document TWF/53/4 et une proposition visant à créer des classes de dénomination au sein du genre *Prunus,* telle que présentée par les experts de la République tchèque. Le TWF a examiné la manière de traiter les hybrides interspécifiques de *Prunus* provenant d’espèces appartenant à différentes classes de dénomination proposées et est convenu qu’un débat plus approfondi serait nécessaire, notamment avec la participation d’experts en dénomination. Le TWF a noté que les variétés hybrides issues d’espèces de *Prunus* appartenant à différentes classes de dénomination pourraient conduire à des approches différentes dans l’attribution de la classe de dénomination.
	5. Le TWF a examiné la possibilité de créer une base de données commune pour les variétés mutantes de pommier, qui serait mise à disposition sur le site Web de l’UPOV. Il a pris note des rapports de l’Australie, du Brésil et du Canada selon lesquels la divulgation de la filiation des variétés candidates pourrait être limitée dans leurs pays. Il est convenu que les informations sur les variétés auraient une valeur pour l’examen DHS si la filiation était également fournie. Le TWF est convenu d’inviter l’Union européenne à réexaminer la pratique antérieure de collecte d’informations sur les demandes déposées pour la protection de variétés mutantes de pommier et à rendre compte des résultats à sa prochaine session.
	6. Un exposé sur la question de l’accès au matériel végétal aux fins de la gestion des collections de variétés et de l’examen DHS a été présenté au TWF par un expert de l’Union européenne. Cet exposé et une lettre type pour la demande de matériel végétal figurent dans le document TWF/53/11. Le TWF est convenu d’inviter l’Union européenne, avec l’appui de l’Allemagne, du Canada, de la France, de l’Italie et de la Nouvelle‑Zélande, à établir une liste d’éléments à inclure dans les demandes de soumission de matériel végétal de la variété candidate et de variétés notoirement connues aux fins de l’examen DHS. Il est convenu que les projets d’éléments peuvent être élaborés pour un futur document d’orientation technique.
	7. Un exposé sur “L’évaluation de la couleur dans les plantes fruitières : une approche différente?” a été présenté au TWF par un expert de la Nouvelle‑Zélande et le TWF a noté qu’on envisageait d’utiliser les codes RHS de couleurs en Nouvelle‑Zélande pour évaluer la couleur des plantes fruitières. Le TWF a pris note d’une série de défis liés à l’évaluation de la couleur dans les plantes fruitières et a convenu qu’on pourrait envisager d’utiliser les chartes de couleurs pour décrire les variétés, en appui aux observations. Le TWF est convenu d’inscrire un point à l’ordre du jour et de solliciter des exposés sur d’autres méthodes d’évaluation de la couleur des plantes fruitières à sa cinquante‑quatrième session.
	8. Le TWF a examiné le document TWF/53/6 comprenant les informations à fournir dans une description variétale UPOV afin de promouvoir davantage l’échange et la reprise des rapports d’examen DHS. Il est convenu que des informations doivent toujours être fournies dans la section 16 “Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés” afin de préciser l’existence ou non de variétés voisines. Le TWF a pris note des différentes possibilités de fournir des informations dans la section 16, y compris l’énumération d’une ou plusieurs variétés considérées comme les plus similaires; et l’énumération d’un seul ou de plusieurs caractères par variété fournissant une distinction. Le TWF a convenu qu’on devrait toujours indiquer les cas où aucune variété similaire n’a été identifiée. Le TWF est convenu que les discussions doivent se poursuivre afin d’élaborer une proposition d’orientations sur la manière de remplir la section 16 de la description variétale de l’UPOV.
	9. Un exposé sur “l’application des techniques moléculaires à l’examen DHS et l’application du droit d’obtenteur dans le secteur des fruits en Chine” a été présenté au TWF par un expert de la Chine. Suite à l’exposé de la Chine, le TWF a eu un débat public sur l’utilisation des marqueurs moléculaires dans l’examen DHS et l’identification des variétés. Les aspects ci‑après ont été abordés par les participants :
* Possibilités de coopération en vue de la création de bases de données communes, notamment pour les autorités recevant relativement peu de demandes pour des plantes particulières
* Origine du matériel végétal pour l’extraction de l’ADN (par exemple, matériel fourni pour l’examen DHS)
* Sélection de marqueurs pour chaque culture, en fonction de l’utilisation prévue (par exemple, pour la POV et l’identification des variétés).
* Sélection d’un ou de plusieurs laboratoires capables de fournir des profils moléculaires de haute qualité (par exemple, sauvegarde de la sécurité);
* Coût élevé de l’harmonisation des méthodologies d’analyse d’ADN entre différents laboratoires;
* Difficultés pour les laboratoires d’obtenir les mêmes résultats même en utilisant des méthodologies harmonisées.
	1. Le TWF a examiné 15 projets de principes directeurs d’examen et est convenu que les projets de principes directeurs d’examen pour la pomme (révision), la fraise (révision), la myrtille (révision partielle) et la noix (révision partielle) devraient être soumis au TC pour adoption.
	2. Le TWF est convenu d’examiner le projet de principes directeurs d’examen pour le goji, la vigne (révision), la goyave (révision), la noisette (révision), le citron (révision), la mandarine (révision), la mûre, la grenade/fruit de la passion (révision), la framboise (révision), la cerise acide (révision), la cerise douce (révision), l’orange trifoliée (révision), la myrtille (révision partielle), l’orange (révision partielle) et le pomelo et le pamplemousse (révision partielle) lors de sa cinquante‑quatrième session.
	3. À l’invitation de la France, le TWF a convenu de tenir sa cinquante‑quatrième session à Nîmes, en France, du 3 au 7 juillet 2023.
	4. Le TWF est convenu que les documents de sa cinquante‑quatrième session devraient être soumis au Bureau de l’Union au plus tard le 19 mai 2023. Le TWF a fait observer que des points seraient supprimés de l’ordre du jour si les documents prévus ne parvenaient pas au Bureau de l’Union dans le délai convenu.
	5. Le TWF a proposé d’examiner les points ci‑après à sa cinquante‑quatrième session :
1. Ouverture de la session
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales

a) Rapports des membres et des observateurs (rapports écrits à établir par les membres et les observateurs)

b) Rapports sur les faits nouveaux survenus à l’UPOV (rapport oral du Bureau de l’Union)

1. Techniques moléculaires (document à établir par le Bureau de l’Union)
2. Faits nouveaux survenus à l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)
3. Exposé sur l’utilisation des techniques moléculaires dans l’examen DHS (exposés de l’Union européenne et de la France et exposés sollicités des membres de l’Union)
4. Élaboration de documents d’orientation et d’information (documents à établir par le
Bureau de l’Union)
5. Dénominations variétales (documents à établir par le Bureau de l’Union et de la
République tchèque)
6. Informations et bases de données

a) Bases de données d’information de l’UPOV (documents à établir par le Bureau de l’Union)

b) Bases de données sur les descriptions variétales (documents à établir par le
Bureau de l’Union et documents invités)

c) Échange et utilisation de logiciels et d’équipements (document à établir par le
Bureau de l’Union et documents invités)

d) UPOV PRISMA (document à établir par le Bureau de l’Union)

1. Expériences avec de nouveaux types et espèces (rapports oraux sollicités)
2. Coopération en matière d’examen (document à établir par le Bureau de l’Union et documents sollicités)
3. Accès au matériel végétal aux fins de la gestion des collections de variétés et de l’examen DHS (document à établir par l’Union européenne)
4. Informations sur les variétés mutantes de pommes utiles pour l’examen DHS (document à établir par l’Union européenne)
5. Questions pertinentes concernant l’examen DHS pour le secteur des fruits (documents sollicités)
6. Nombre de plantes de variétés similaires de connaissance commune (document à établir par le Brésil et l’Union européenne)
7. Nombre de cycles de culture et examen final des plantes fruitières (document à établir par le Canada et documents invités)
8. Harmonisation du contenu de la section 7 des questionnaires Techniques (document à établir par l’Union européenne)
9. Évaluation de la couleur des plantes fruitières (exposés sollicités)
10. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen (document à établir par le Bureau de l’Union)
11. Questions en suspens concernant les principes directeurs d’examen soumis au Comité technique pour adoption (le cas échéant)
12. Examen des projets de principes directeurs d’examen (sous‑groupes)
13. Recommandations concernant les projets de principes directeurs d’examen
14. Date et lieu de la prochaine session
15. Programme futur
16. Adoption du compte rendu de la session (selon le temps disponible)

[L’annexe III suit]

# Cinquante‑quatrième session du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)

*Rapport présenté par Mme Ashley Balchin (Canada), présidente du TWO*

* 1. Le TWO a tenu sa cinquante‑quatrième session, accueillie par l’Allemagne et organisée par voie électronique, du 13 au 17 juin 2022, sous la présidence de Mme Ashley Balchin (Canada). Le rapport de la session figure dans le document TWO/54/6 “Rapport”.
	2. Ont participé à la session 82 participants représentant 28 membres de l’Union, ainsi qu’un État et une organisation ayant statut d’observateur.
	3. M. Elmar Pfülb, président du Bundessortenamt, a souhaité la bienvenue aux membres du TWO, qui ont aussi écouté un exposé sur l’histoire de l’examen des variétés en Allemagne, les tâches et les responsabilités du Bundessortenamt.
	4. Un exposé sur l’examen DHS des plantes ornementales et des arbres forestiers au Bundessortenamt a également été présenté au TWO par Mme Andrea Menne, chef de section sur l’examen DHS des plantes ornementales au Bundessortenamt.
	5. Le TWO est souvent confronté à des difficultés pour fournir des variétés à titre d’exemples pour les caractères quantitatifs et pseudo‑qualitatifs évalués visuellement. Les principes directeurs d’examen des plantes ornementales couvrent un très large éventail d’espèces pour lesquelles une liste exhaustive de variétés à titre d’exemples n’est pas toujours connue ou disponible, ils contiennent de nombreux caractères sur de petits organes ou de très petites parties d’organes et sont généralement évalués visuellement. Pour cette raison, le TWO est convenu de proposer de modifier le document TGP/7 afin d’assouplir l’obligation de fournir des variétés à titre d’exemples pour les caractères quantitatifs et pseudo‑qualitatifs signalés par un astérisque si le caractère est uniquement évalué visuellement et que des illustrations sont fournies. La modification proposée du document TGP/7 pourrait se lire comme suit :

“iii) Si un caractère important pour l’harmonisation internationale des descriptions variétales (caractères avec astérisque) ~~et~~, est influencé par le milieu et ne peut pas être illustré par des photographies ou des dessins de manière significative ~~(comme la plupart des caractères quantitatifs et pseudo‑qualitatifs) ou si des variétés exemples sont nécessaires pour illustrer le caractère (voir la section 3.1)~~, il est nécessaire d’indiquer des variétés à titre d’exemples.

“Dans les espèces où la gamme d’expression est élevée au niveau de la variété d’un caractère quantitatif (qui ne peut être mesuré), il ne serait pas approprié d’illustrer les niveaux d’expression exclusivement par un dessin ou une photographie. Dans ces cas, il serait nécessaire d’indiquer des variétés à titre d’exemples”.

* 1. Le TWO est convenu que l’utilisation d’illustrations conviendrait pour remplacer les variétés indiquées à titre d’exemples pour ces caractères et faciliterait davantage l’harmonisation internationale. Il a proposé plusieurs exemples de caractères pour lesquels cette approche, qui consiste à remplacer les variétés à titre d’exemples lorsque des illustrations sont fournies, pourrait être utilisée (voir le rapport du TWO).
	2. Le TWO a noté que l’expression “milieu contrôlé” qui figure dans le diagramme 1 du document TGP/7, GN 28, n’était pas expliquée dans le texte de la GN 28. Le TWO a convenu que le milieu ne pouvait pas être entièrement contrôlé, même dans des conditions de serre. Le TWO est convenu de proposer que le diagramme 1 soit modifié pour remplacer la question “Le milieu est‑il contrôlé?” par “Le caractère fait‑il uniquement l’objet d’une observation visuelle?”, comme suit :



* 1. Un exposé intitulé “Résistance à *Puccinia horiana* chez le chrysanthème – Rapport d’activité concernant un potentiel nouveau caractère en vue de l’examen DHS” a été présenté au TWO par un expert des Pays‑Bas. Cet exposé figure dans le document TWO/54/4. Le TWO a pris note des travaux présentés et a décidé d’inviter l’expert des Pays‑Bas à rendre compte de l’évolution de la situation à sa cinquante‑cinquième session. Le TWO a noté que la résistance à *P*. *horiana* est un objectif de sélection actuel et qu’elle n’est pas encore utilisée dans l’examen DHS. Il a pris note de l’invitation à participer davantage à l’élaboration de la méthode d’évaluation de ce caractère et des exigences particulières en matière de maintien des isolats de *P*. *horiana* et est convenu qu’un examen plus approfondi serait nécessaire avant d’introduire ce caractère dans les principes directeurs d’examen du chrysanthème.
	2. Le TWO est convenu de modifier les codes UPOV HYLOC, HYLOC\_COS, HYLOC\_GUA, HYLOC\_GUN, HYLOC\_POL et HYLOC\_UND, suite au reclassement de certaines espèces d’*Hylocereus* en *Selenicereus*, comme indiqué au paragraphe 34 du document TWP/6/4.
	3. Le TWO est convenu de modifier les codes UPOV CALAT\_CRO, CALAT\_LOE, CALAT\_LRO, CALAT\_ROS et CALAT\_WAR, suite au reclassement de certaines espèces de *Calathea* en *Geoppertia*, comme indiqué au paragraphe 38 du document TWP/6/2.
	4. Un expert de l’Union européenne a présenté au TWO un rapport sur les demandes reçues pour des variétés ornementales de *Colocasia esculenta* (L.) Schott. Le TWO a noté que les principes directeurs d’examen de Colocasia (document TG/255/1) n’ont pas été élaborés pour les variétés ornementales et a constaté que les participants n’avaient aucune expérience de l’examen DHS de cette culture.
	5. Le TWO a examiné 10 projets de principes directeurs d’examen et a décidé que les projets de principes directeurs d’examen pour l’anthurium (révision), la liane/la bruyère écossaise (révision), le statice (révision) et le rosier (révision partielle) doivent être soumis au TC pour adoption.
	6. Le TWO est convenu d’examiner le projet de principes directeurs d’examen de l’Amaryllis (révision), du Ginkgo, de la Lavande (révision), du Lotus, du Magnolia, du *Leucanthemum* Mill., *Oxypetalum coeruleum* (D. Don) Decne, Poinsettia (révision), Weigela (révision) et Oncidium (révision partielle) à sa cinquante‑cinquième session.
	7. Le TWO a fait observer qu’aucune proposition concernant le lieu de sa cinquante‑cinquième session n’avait été reçue. Il a également fait observer qu’une décision sur la date et le lieu de sa prochaine session serait prise par le Conseil, à sa cinquante‑sixième session, qui se tiendra le 28 octobre 2022.
	8. Le TWO a fait observer que les membres de l’UPOV pouvaient contacter le Bureau de l’Union pour proposer une date et un lieu pour la prochaine session du TWO. Si une proposition était reçue suffisamment tôt avant la cinquante‑sixième session du Conseil, elle pourrait être examinée par celui‑ci à sa cinquante‑sixième session.
	9. Le TWO est convenu que sa cinquante‑cinquième session se tiendrait par voie électronique, du 12 au 16 juin 2023, si aucune autre proposition n’est reçue d’un membre de l’Union.
	10. Le TWO est convenu que les documents relatifs à sa cinquante‑cinquième session devront être soumis au Bureau de l’Union avant le 29 avril 2023. Le TWO a fait observer que les points seraient supprimés de l’ordre du jour si les documents prévus ne parvenaient au Bureau de l’Union dans le délai convenu.
	11. Le TWO est convenu d’examiner les points ci‑après à sa prochaine session :

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l’ordre du jour

3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des variétés végétales

a) Rapports des membres et des observateurs (rapports écrits à établir par les membres et les observateurs)

b) Rapports sur les faits nouveaux survenus à l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)

4. Élaboration de documents d’orientation et d’information (documents à établir par le Bureau de l’Union)

5. Informations et bases de données

a) Bases de données d’information de l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)

b) Bases de données sur les descriptions variétales (document à établir par le
Bureau de l’Union et documents invités)

c) UPOV PRISMA (document à établir par le Bureau de l’Union)

d) Échange et utilisation de logiciels et d’équipements (document à établir par le
Bureau de l’Union et documents sollicités)

6. Coopération en matière d’examen (document à établir par le Bureau de l’Union)

7. Informations nécessaires pour améliorer l’utilisation des rapports d’essais existants en vue de l’examen DHS (document à établir par la Nouvelle‑Zélande et documents sollicités)

8. Accroître la participation aux travaux du TC et des TWP (document à établir par le
Bureau de l’Union)

9. Résistance aux maladies dans les plantes ornementales (document à établir par les Pays‑Bas)

10. Nouvelles questions se posant pour l’examen DHS (documents sollicités)

11. Techniques moléculaires (document à établir par le Bureau de l’Union)

12. Variétés de dénominations (document à établir par le Bureau de l’Union et documents sollicités)

13. Rapport sur les affaires judiciaires traitant de questions techniques (document sollicité)

14. Expériences avec de nouveaux types et espèces (rapports oraux sollicités)

15. Variétés ornementales de plantes agricoles, fruitières ou potagères (document à établir par la France et le Royaume‑Uni et documents sollicités)

16. Utilisation de principes directeurs d’examen pour les hybrides de plantes ornementales non couverts par des principes directeurs d’examen (documents à établir par l’Union européenne et l’Allemagne et documents sollicités)

17. Principes directeurs des tests

i) Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen (document à établir par le Bureau de l’Union)

ii) Révision des principes directeurs d’examen (documents à établir par le Bureau de l’Union)

iii) Questions en suspens concernant les principes directeurs d’examen adoptés par le Comité technique (le cas échéant)

iv) Examen des projets de principes directeurs d’examen (sous‑groupes)

v) Recommandations concernant les projets de principes directeurs d’examen

18. Date et lieu de la prochaine session

19. Programme futur

20. Adoption du compte rendu de la session (selon le temps disponible)

21. Clôture de la session

[L’annexe IV suit]

# Cinquante‑sixième session du Groupe de travail technique sur les légumes (TWV)

*Rapport présenté par Mme Marian van Leeuwen (Pays‑Bas), présidente du TWV*

1. Le TWV a tenu sa cinquante‑sixième session par voie électronique, du 18 au 22 avril 2022, sous la présidence de Mme Marian van Leeuwen (Pays‑Bas). Le rapport de la session figure dans le
document TWV/56/22 “Rapport”.
2. Ont participé à la session 97 participants représentant 34 membres de l’Union, ainsi qu’un État et trois organisations ayant un statut d’observateur.
3. Le TWV est convenu de réviser le document UPOV/INF/23 “Guide relatif au système de codes UPOV” afin de préciser le nombre maximal de caractères à utiliser dans l’élément annexé aux codes UPOV, comme indiqué au paragraphe 13 du document TWP/6/1.
4. Le TWV a examiné la proposition de modification du document TGP/7 visant à supprimer l’obligation de fournir des variétés à titre d’exemples pour les caractères quantitatifs avec astérisque si des illustrations sont fournies, comme indiqué aux paragraphes 18 et 19 du document TWP/6/1. Il est convenu que pour les plantes potagères, il faut continuer d’indiquer les variétés à titre d’exemples, qui peuvent facilement être indiquées, pour les caractères quantitatifs signalés par un astérisque et que ces variétés sont utiles pour l’harmonisation de l’examen DHS et l’établissement des descriptions variétales. Le TWV a rappelé que les orientations figurant dans le document TGP/7 exigeaient des variétés à titre d’exemples pour trois ou deux niveaux d’expression, selon l’échelle des notes utilisées.
5. Le TWV est convenu de réviser le document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen” afin d’indiquer les caractéristiques dans le tableau des caractéristiques et le questionnaire technique utilisés comme caractéristiques de regroupement, comme indiqué au paragraphe 22 du document TWP/6/1.
6. Le TWV est convenu de modifier le document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen” afin de convertir le libellé standard du modèle de principes directeurs d’examen, paragraphe 4.2.2, en un libellé standard supplémentaire (facultatif), comme indiqué au paragraphe 25 du document TWP/6/1.
7. Le TWV a examiné s’il convenait de réviser les niveaux d’expression dans l’exemple de caractère figurant dans la section 2.3.2 du document TGP/12/2, afin de tenir compte de l’utilisation du mot “hautement” dans un seul niveau d’expression. Le TWV a noté que l’échelle “sensible; moyennement résistant; et hautement résistant” avait été utilisée précédemment dans les principes directeurs d’examen du concombre, de la laitue et du melon et était couramment utilisée dans le secteur des légumes. Le TWV a examiné la manière d’appliquer les orientations générales de l’UPOV pour la rédaction des caractères de résistance aux maladies et a convenu qu’il n’y avait pas de consensus permettant de modifier les orientations figurant dans le document TGP/12 et de supprimer le mot “hautement” du niveau d’expression “hautement résistant”.
8. Le TWV est convenu d’inviter les experts de la France et des Pays‑Bas à proposer un projet d’orientations expliquant les particularités des caractères de résistance aux maladies qui nécessitent un traitement spécial par rapport aux orientations générales de l’UPOV, à présenter au TWV, à sa cinquante‑septième session. Le projet d’orientations devrait aborder des questions telles que l’instauration d’une distinction claire pour les caractères quantitatifs de résistance aux maladies sur la base d’une différence d’une note entre les variétés; et explorer les possibilités de corréler les échelles des caractères UPOV avec celles utilisées par les phytopathologistes pour les descriptions variétales (par exemple : UPOV “Résistant” = phytopathologie “Hautement résistant”).
9. Le TWV, ayant pris note des exposés sur l’utilisation des groupes de variétés dans le système de l’UPOV, est convenu que les groupes de variétés devraient être utilisés pour remplacer les noms botaniques infraspécifiques complexes, comme pour *Beta vulgaris*, *Brassica oleracea* et *Cichorium intybus.* Le TWV est convenu d’inviter les Pays‑Bas à poursuivre l’élaboration de la proposition de création de groupes de variétés pour *B*. *vulgaris, B. oleracea* et *C*. *intybus*, qui sera présentée à sa cinquante‑septième session.
10. Le TWV est convenu d’inviter le Bureau de l’Union à élaborer des propositions de révision des codes UPOV avec des informations en annexe selon l’approche consistant à utiliser des groupes de variétés pour les noms botaniques complexes, qui seront présentées à sa cinquante‑septième session.
11. Le TWV a rappelé qu’à sa cinquante‑quatrième session, il avait fait observer qu’environ 1200 variétés portant le code UPOV CICHO\_INT dans la base de données PLUTO ne pouvaient être attribuées avec certitude à aucun groupe de variétés. Il est convenu d’inviter les contributeurs à la base de données PLUTO à préciser davantage si les variétés appartiennent aux groupes “fourrage”, “industriel”, “feuille” ou “witloof‑chicory”.
12. Le TWV a noté que certains membres de l’UPOV publient des descriptions variétales ou fournissent des informations sur les variétés protégées. Le TWV a convenu avec le TWF que le Bureau de l’Union devrait être invité à vérifier si les informations sur les pages Web contenant des descriptions de variétés pourraient être mises à disposition sur le site Web de l’UPOV.
13. Le TWV a examiné le document TWV/56/4 et les modifications proposées aux classes de dénominations variétales pour *Brassica* et la création de nouvelles classes au sein d’*Allium* et *Prunus*, telles que présentées par un expert de la République tchèque. Il a examiné les différentes espèces au sein des classes proposées pour *Allium* et *Brassica* et a convenu qu’une discussion plus approfondie était nécessaire. Le TWV est convenu que les espèces d’*Allium* utilisées comme cultures légumières devraient être répertoriées individuellement afin de créer une classe de dénomination distincte des autres espèces utilisées comme plantes ornementales et a convenu d’inviter les experts de la République tchèque et des Pays‑Bas à élaborer une nouvelle proposition de modification des classes de dénomination pour *Allium* et *Brassica*, qui sera présentée au TWV à sa cinquante‑septième session.
14. Un exposé sur “l’harmonisation et la validation internationales d’un ensemble de SNP pour la gestion de la collection de référence de la tomate” a été présenté au TWV par un expert des Pays‑Bas. Le TWV a discuté du processus d’autorisation des obtenteurs pour l’utilisation des variétés dans le projet et a pris note de l’importance de l’accord établi pour réglementer l’accès aux informations génétiques des variétés et les aspects de confidentialité.
15. Le TWV a examiné 14 projets de principes directeurs d’examen et est convenu que les projets de principes directeurs d’examen pour la roquette de jardin (révision partielle), l’ail (révision partielle), le chou‑rave (révision partielle), la chicorée à feuilles (révision partielle), le pois (révision partielle), l’épinard (révision partielle), les porte‑greffes de tomate (révision partielle) et la roquette sauvage (révision partielle) devraient être soumis au TC pour adoption.
16. Le TWV est convenu d’examiner le projet de principes directeurs d’examen pour le chou chinois (révision), l’œuf (révision), le chou frisé (révision), le persil, le poivron (révision), la tomate (révision), le chou de Bruxelles (révision partielle), le chou (révision partielle), le chou‑fleur (révision partielle), la chicorée industrielle (révision partielle), Chou‑rave (révision partielle), Laitue (révision partielle), Melon
(révision partielle), Pois (révision partielle), Radis/Radis noir (révision partielle), Épinard (révision partielle), Suédois/Rutabaga (révision partielle), Moelle végétale, Courge (révision partielle) et Pastèque
(révision partielle) à sa cinquante‑septième session.
17. À l’invitation de la Turquie, le TWV a convenu de tenir sa cinquante‑septième session à Antalya, en Turquie, du 1er au 5 mai 2023.
18. Le TWV a décidé, afin de laisser suffisamment de temps avant la réunion pour publier les documents et formuler des commentaires, que tous les documents et exposés sollicités ou à établir devraient être envoyés au Bureau de l’Union avant le 3 mars 2023.
19. Le TWV a proposé d’examiner les points ci‑après à sa prochaine session :
20. Ouverture de la session
21. Adoption de l’ordre du jour
22. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales
23. Rapports des membres et des observateurs
24. Rapports sur les faits nouveaux survenus à l’UPOV (rapport du Bureau de l’Union)
25. Techniques moléculaires
26. Faits nouveaux survenus à l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)
27. Présentation sur l’utilisation des techniques moléculaires dans l’examen DHS
(exposés sollicités)
28. Élaboration de documents d’orientation et d’information (documents à établir par le Bureau de l’Union)
29. Utilisation possible de la méthode COYU Splines pour les plantes potagères (document et exposé à établir par le Royaume‑Uni)
30. Dénominations variétales (document à établir par le Bureau de l’Union)
31. Remplacement de la nomenclature botanique par des groupements de variétés (document à établir par les Pays‑Bas)
32. Informations et bases de données

a) Bases de données d’information de l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)

b) Bases de données sur les descriptions variétales (document à établir par le Bureau de l’Union et exposés sollicités)

c) Échange et utilisation de logiciels et d’équipements (document à établir par le Bureau de l’Union)

d) UPOV PRISMA (document à établir par le Bureau de l’Union)

1. Analyse d’images de plantes potagères (document à établir par la Chine et documents sollicités)
2. Expériences avec de nouveaux types et espèces (rapports oraux sollicités)
3. Nouvelles questions se posant pour l’examen DHS (exposés sollicités)
4. Révision des principes directeurs d’examen (document à établir par le Bureau de l’Union, et documents sollicités)
5. Évaluation de la distinction des caractères de résistance aux maladies et de la corrélation entre les échelles de notes (document à établir par la France et les Pays‑Bas et documents sollicités)
6. Utilisation des caractères de résistance aux maladies (exposés sollicités, notamment de la France)
7. Questions en suspens concernant les principes directeurs d’examen soumis au Comité technique pour adoption (le cas échéant)
8. Examen des projets de principes directeurs d’examen (sous‑groupes)
9. Recommandations concernant les projets de principes directeurs d’examen
10. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen
11. Date et lieu de la prochaine session
12. Programme futur
13. Compte rendu sur la session (selon le temps disponible)
14. Clôture de la session

[Fin de l’annexe IV et du document]